

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 DECEMBRE 2022

Etaient présents : Jean Luc DAVAL POMMIER, Chantal CREPET, Marie FRERY, Jean Luc PERRIN, Geoffrey BALMET, Marcel CORNET, Laurence MAITRE, Jacqueline MARCUCCILLI, Jean Michel ROFFINO  
Etait excusé : Matthieu TROUSSEL

Monsieur le Maire explique que la commune n'applique pas de taxe d'aménagement sur les documents d'urbanisme. Par une loi de juillet 2022, une partie de cette taxe devait être reversée aux intercommunalités, mais fin novembre les sénateurs et les députés annulent cette loi. Après discussion et un vote pour 7 voix contre 1 voix et abstention 1 voix, les élus décident d'instaurer cette taxe d'aménagement au taux de 2% à partir du 01 janvier 2023.

Jean Michel ROFFINO explique qu'il est en possession de différents devis.

- pour des fenêtres de l'appartement annexe de l'auberge

5 997.36 € TTC en PVC et 10 049.64 € TTC en bois

- pour les 2 portes de la salle des fêtes

8 255.52 € TTC

Les élus décident de demander une subvention sur l'enveloppe de solidarité auprès du Département de la Loire pour les portes de la salle des fêtes (4 997.80 € HT), les fenêtres en PVC (6 879.90 € HT) ainsi que la réfection du chemin des Chalets (4 200 € HT)

Monsieur le Maire explique que les agents communaux n'auront plus, à compter du 01 janvier 2023, la surveillance des assainissements. Pour compenser, Loire Forez Agglomération leur demande de débroussailler des captages d'eau. Les élus des communes de St Jean St Priest et Vêtré sur Anzon souhaitent que les agents fassent le travail ensemble au point de vue sécurité. Monsieur le Maire informe qu'il est en possession d'une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent communal pour l'entretien des espaces verts des assainissements et débroussaillage des captages où sont notées toutes les remarques des élus. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cette convention.

Monsieur le Maire explique que le Trésor Public demande de prendre une décision modificative afin de payer une facture pour la réfection de l'église.

21318 opération 173 (travaux église) + 26 706 €

515231 (entretien voirie) - 4 342 €

515221 (entretien bâtiments communaux) - 11 364 €

515228 (entretien autre bâtiments) - 6 000 €

Les élus acceptent cette modification par 1 voix contre, 1 voix qui s'abstient et 7 voix pour.

Lors du conseil d'école, la directrice a soulevé

- le problème de sortie de secours pour les enfants du premier étage.

- l'alarme de sécurité qui n'est pas audible dans tout le bâtiment

Les élus étudient les sujets et vont demander conseil auprès de personnes compétentes.

Jacqueline MARCUCCILLI soulève le problème de surveillance en cas d'absence d'un agent à l'école, c'est très souvent elle qui comble le manque. Les élus réfléchissent comment y remédier ?

Monsieur le Maire informe que

- l'appel d'offre est ouvert jusqu'au 19 Décembre pour que les architectes intéressés soumissionnent pour les travaux de la Maison Marguerite.

- un technicien chauffagiste est venu pour l'étude de la chaudière collective (maison Marguerite, école, auberge et salle des fêtes). Une ébauche grossière a été faite, les élus vont se tourner vers le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire) pour les aider dans ce projet.

- une solution a été trouvée pour le stockage des artifices de la Société PANDORA PYROTECHNIQUE. En effet une ancienne base militaire aux alentours de Dijon est mise en vente par les services de l'armée, site qui convient au directeur de PANDORA PYROTECHNIQUE.

- une cérémonie de vœux aura lieu les 15 ou 22 janvier si les conditions sanitaires le permettent.

Les élus décident d'offrir un colis aux aînés qui sont en EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.